

## **Information concernant le dossier d'obtention de bourse**

Publié le 12-03-2014

Votre enfant va effectuer ses études au lycée de la Mer et du Littoral. Cet établissement est géré par le Ministère de l'Agriculture. La procédure d'obtention de bourses est différente de celle en vigueur au ministère de l'Education Nationale.

Consultez le document joint pour en savoir plus.